



**PRÉFET
DES BOUCHES-
DU-RHÔNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Citoyenneté,
de la Légalité et de l'Environnement**

Marseille, le **14 SEP. 2022**

**Bureau des Installations et Travaux
Réglementés pour la Protection des Milieux**

Affaire suivie par : Christine HERBAUT

Tél: 04.84.35.42.65.

Dossier 178-2021 AE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

En exécution de l'arrêté des Préfets des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse du 14 septembre 2022, il sera procédé, pendant une durée de quinze jours consécutifs, du 10 au 24 octobre 2022 inclus, sur le territoire des communes de Mallemort et Mérindol à une enquête publique portant sur la demande d'autorisation environnementale relevant de l'article L.181-1 du Code de l'environnement, présentée par le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône concernant le projet de réhabilitation du pont suspendu de Mérindol – Mallemort.

Le projet prévoit la reconstruction complète du tablier, le confortement des piles et le remplacement de la suspension du pont.

A été désigné en qualité de commissaire enquêteur Monsieur Roger ARTAUD, Ingénieur territorial, retraité.

Le dossier d'enquête publique comprend notamment l'étude d'incidence ainsi que les avis obligatoires.

Le dossier d'enquête publique sur support papier, accompagné d'un registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à la disposition du public pendant une durée de 15 jours consécutifs, du 10 au 24 octobre 2022 inclus, en mairies de Mallemort (cours Victor Hugo - 13370), siège de l'enquête, et de Mérindol (place de la Mairie - 84360) afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture au public (jours ouvrables) et consigner ses observations et propositions sur le registre ouvert à cet effet.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera également :

- consultable à l'adresse suivante : <https://www.bouches-du-rhone.gouv.fr/Publications/Publications-environnementales/Enquetes-publiques-hors-ICPE/Mallemort>

- consultable gratuitement pendant la même période sur un poste informatique mis à la disposition du public à la préfecture des Bouches-du-Rhône, Direction de la Citoyenneté, de la Légalité et de l'Environnement, Bureau des Installations et Travaux Réglementés pour la Protection des Milieux, place Félix Baret, 13006 Marseille (du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 – bureau 421 – contact préalable au 04.84.35.42.65/66).

Le dossier d'enquête publique est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci en s'adressant auprès de la direction susmentionnée de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ou transmettre ses observations et propositions du lundi 10 octobre au lundi 24 octobre 2022 inclus :

- sur les registres d'enquête publique tenus en mairies de Mallemort et Mérindol,

- par courrier électronique à l'adresse suivante : pref-ep-pont-suspendu@bouches-du-rhone.gouv.fr (capacité maxi 5MO). L'accès à la messagerie électronique sera limité à la durée de l'enquête publique, soit du 10 octobre 2022 à 9h00 (heure d'ouverture) au 24 octobre 2022 à 17h00 (heure de clôture).

.../...

- par courrier adressé par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) au commissaire enquêteur à la mairie de Mallemort, siège de l'enquête.

En outre, les observations et propositions écrites et orales seront reçues par le commissaire enquêteur, Monsieur Roger ARTAUD, qui se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

Mairie de Mallemort - cours Victor Hugo - 13370

- le lundi 10 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
- le lundi 17 octobre 2022 de 14h00 à 17h00
- le lundi 24 octobre 2022 de 14h00 à 17h00

Mairie de Mérindol - place de la Mairie - 84360

- le lundi 10 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le lundi 17 octobre 2022 de 9h00 à 12h00
- le lundi 24 octobre 2022 de 9h00 à 12h00

Les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites émises auprès du commissaire enquêteur lors des permanences ci-dessus seront consultables en mairie de Mallemort, siège de l'enquête, aux heures d'ouverture au public.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique à l'adresse dédiée seront consultables sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône où elles seront publiées dans les meilleurs délais conformément à l'article R.123-13 du Code de l'environnement.

L'ensemble des observations et propositions du public seront communicables aux frais de la personne qui en fait la demande, dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration, pendant toute la durée de l'enquête.

À l'issue de l'enquête, copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera tenue sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête dans les mairies de Mallemort et Mérindol où s'est déroulée l'enquête ainsi qu'à la préfecture des Bouches-du-Rhône et sur son site internet.

Au terme de l'enquête les Préfets des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse sont les autorités compétentes pour prendre la décision requise au titre du Code de l'environnement et statuent par arrêté interpréfectoral portant autorisation environnementale assorti de prescriptions ou par arrêté de refus délivré au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône après avis, le cas échéant, des conseils départementaux de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. Cet arrêté est mis en ligne sur le site internet de la préfecture des Bouches-du-Rhône <http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr>

La personne responsable du projet est le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône – 52 avenue de Saint-Just – 13256 Marseille cedex 20.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès de :

Monsieur Christophe ESPOSITO

Tel : 04.13.31.31.60

Mob : 06.30.25.83.57

Mail : christophe.esposito@departement13.fr

Pour le Préfet,
Le chef de bureau


Gilles BERTOTHY